

Shu 'fat, réfugiés à al-Quds et étrangers sur leur propre terre

Calendrier Palestine Libre 2018 « Dans le camp des réfugiés »

Etabli en 1965 au Nord d'al-Quds pour y reloger 500 familles initialement réfugiées dans le quartier des Maghrébins de la vieille ville, le camp de Shu'fat est unique à plus d'un titre. Il est le seul camp de réfugiés palestiniens à l'intérieur des limites de la municipalité d'al-Quds, annexée par l'entité sioniste après l'occupation de l'ensemble de la Palestine en 1967. Aujourd'hui, plus de 20 000 Palestiniens y vivent, dont la moitié est inscrite comme réfugiés, l'autre moitié étant constituée pour la plupart des Maqdissis chassés de la vieille ville au cours des plans successifs de judaïsation ou ne pouvant plus y vivre pour des raisons économiques. Depuis 2004, le camp et les quartiers adjacents sont totalement entourés de murs, afin de les isoler du reste de la municipalité et de modifier l'équilibre démographique au profit de la population juive de la ville. Complètement fermé, le camp ne dispose que de deux sorties sur le monde extérieur que l'armée d'occupation peut boucler à tout moment, le poste de contrôle de Shua'fat vers al-Quds et l'entrée de Anaata vers la Cisjordanie.

Géré par l'UNRWA comme tous les autres camps de réfugiés palestiniens, il est le seul à être sous administration coloniale directe. Cette dernière soumet à l'impôt les réfugiés de Shu'fat (ce qui est un cas exceptionnel parmi les réfugiés palestiniens), alors qu'ils ne bénéficient d'aucun service de sa part. La fourniture d'eau et d'électricité y est insuffisante, les infrastructures de santé presque inexistantes. Dans le camp, il existe une seule école primaire pour les réfugiés enregistrés à l'UNRWA. Tous les enfants,

comme les adultes, doivent passer matin et soir le check point pour aller étudier ou travailler à l'extérieur.

Si les camps se ressemblent où qu'ils se trouvent, les réfugiés ont quant à eux des statuts particuliers dans chaque pays de résidence. Ainsi, bien que vivant à al-Quds et en Palestine depuis des générations, les habitants de Shu'fat ont uniquement un statut de résidents octroyé par l'entité coloniale aux Maqdissis, statut précaire qu'ils peuvent perdre à tout moment et qui les transforme en étrangers sur leur propre terre. En Jordanie, les réfugiés palestiniens de 1948 bénéficient de la pleine citoyenneté depuis 1954, alors que ceux de 1967 ont seulement un statut de résidents temporaires. La Syrie leur a accordé une pleine égalité avec les Syriens en matière de résidence, d'éducation, d'emploi et de santé, mais pas la citoyenneté ; ils ne peuvent donc voter ou être élus. La situation est beaucoup plus difficile au Liban où les réfugiés palestiniens sont toujours considérés comme des ressortissants étrangers disposant d'un droit de résidence temporaire. Ils subissent des discriminations très sévères en matière d'emploi, d'éducation, de santé, d'accès à la propriété et à l'ensemble des services sociaux. Certains réfugiés palestiniens au Liban, notamment ceux venus de Jordanie en 1970 après Septembre noir, n'ont aucune existence légale.

Mais qu'ils soient considérés comme étrangers en Palestine ou citoyens d'un pays arabe, qu'ils disposent de tous les droits sociaux ou soient au ban des sociétés dans lesquelles ils vivent, seul leur droit au retour compte. Générations après générations, tous les réfugiés palestiniens sont déterminés à regagner leur terre.

Comité Action Palestine